

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-CF7

présenté par
M. Cordier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Pouvoirs publics »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	4 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
participation au désendettement de l'Etat <i>(ligne nouvelle)</i>	4 000 000	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Présidence de la République	0	4 000 010
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
participation au désendettement de l'Etat (ligne nouvelle)	4 000 000	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 010
SOLDE	-10	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que le budget de l'Elysée a déjà bénéficié d'une rallonge de 12 millions d'euros en 2024, il n'est pas acceptable que son budget augmente encore de 3 millions. Si les Français doivent faire des efforts fiscaux compte tenu de la situation inquiétante des finances de la France, l'Etat, et à fortiori le Président de la République, doit contribuer à cet effort.

La création de 7 ETP au sein de la "Maison Elysée" n'est pas acceptable alors que 4000 postes d'enseignants seraient supprimés !

Cet amendement prévoit donc la création d'un nouveau programme "participation au désendettement de l'Etat" dont l'action unique intitulée "participation au désendettement de l'Etat" est abondée à hauteur de 4 millions d'euros en ponctionnant 2 millions sur l'action n°1 "personnel" et 2 millions sur l'actions n°3 "déplacements présidentiels" du programme "Présidence de la République".